

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE  
LA REGION NAZAIRIENNE ET DE  
L'ESTUAIRE**

**DECISION N°2020.00145 DU 12/05/2020**

**DIRECTION GENERALE DE  
L'INFORMATION ET DE LA  
COMMUNICATION**

**Objet :**

**Attribution d'une subvention à l'association  
Mémoires et Débats**

Le Président de la Communauté d'Agglomération de la Région Nazairienne et de l'Estuaire ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-10 ;

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;

Vu la loi n° 2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et complétant ses dispositions ;

Vu l'ordonnance n° 2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de covid-19 ;

Vu l'ordonnance n° 2020-319 du 25 mars 2020 portant diverses mesures d'adaptation des règles de passation, de procédure ou d'exécution des contrats soumis au code de la commande publique et des contrats publics qui n'en relèvent pas pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 ;

Vu l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie du Covid 19 ;

Considérant que le Président se voit attribuer de plein droit, par l'article 1 de l'ordonnance n°2020-391, l'ensemble des attributions de l'organe délibérant mentionné à l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales, à l'exception des matières énumérées du 1° au 7° de ce même article, lesquelles sont expressément exclues de la délégation ;

Considérant l'intérêt public intercommunal de la CARENE de participer financièrement à la réalisation de la revue Place Publique éditée par l'association Mémoires et Débats ;

Considérant cette revue de réflexion et de débats sur les enjeux métropolitains, d'urbanisme, d'aménagement et de développement économique. Cette revue est régulièrement citée dans les médias locaux et nationaux pour l'originalité et la pertinence des sujets qu'elle aborde. Elle remplit une fonction d'animation du débat public sur la Métropole, d'initiation d'idées nouvelles et d'éclairage de la fonction métropolitaine.

**DECIDE :**

**Article 1** – D'attribuer une subvention d'un montant de 22 000 euros au titre de l'année 2020 à l'association Mémoires et Débats pour la réalisation, la publication et la diffusion de la revue Place Publique.

**Article 2** - La dépense correspondante sera constatée sur le compte 6574 du budget principal de la CARENE.

**Article 3** - La présente décision sera transmise à M. le Sous-préfet de l'arrondissement de Saint-Nazaire et portée à la connaissance de Mmes et MM. les Conseillers Communautaires lors de la prochaine réunion du Conseil Communautaire.

**Article 4**- Le Président de la CARENE et le Receveur percepteur de la trésorerie municipale de Saint-Nazaire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Saint-Nazaire, le 12 mai 2020

Le Président,  
David SAMZUN

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'DS', enclosed within a large, loopy, horizontal oval shape.

*Conformément à la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ainsi qu'à l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie du Covid 19, le Président de l'EPCI informera sans délai et par tout moyen l'ensemble des conseillers communautaires maintenus en fonction, ainsi que les conseillers municipaux et communautaires élus dès le premier tour non encore en fonction, des décisions prises dans le cadre de ses attributions*



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

## BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

**Collectivité : La CARENE**

**Utilisateur : GUENEGO Audrey**

### Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Actes réglementaires
Numéro de l'acte:	D202000145
Date de la décision:	2020-05-12 00:00:00+02
Objet:	DG Information et communication - Attribution d'une subvention à l'association Mémoires et Débats
Documents papiers complémentaires:	NON
Classification matières/sous-matières:	7.5.5 - subventions accordées aux autres personnes morales de droit privé (associations, etc.)
Identifiant unique:	044-244400644-20200512-D202000145-AR
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

### Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier:		
044-244400644-20200512-D202000145-AR-1-1_0.xml	text/xml	964
nom de original:		
DEC145_20200512_Subvention Memoires et Debats.pdf	application/pdf	45979
nom de métier:		
99_AR-044-244400644-20200512-D202000145-AR-1-1_1.pdf	application/pdf	45979

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	20 mai 2020 à 11h26min28s	Dépôt initial
En attente de transmission	20 mai 2020 à 11h26min28s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	20 mai 2020 à 11h26min30s	Transmis au MI
Acquittement reçu	20 mai 2020 à 11h26min53s	Reçu par le MI le 2020-05-20